

**TOOSLA**  
**Société anonyme au capital de 598.665,68 euros**  
**Siège social : 24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL**  
**818 223 596 RCS REIMS**

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**AU 30 JUIN 2023**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023 .....</b>	<b>3</b>
1.1.	Chiffre d'affaires au premier semestre 2023 .....	3
1.2.	Résultats au premier semestre 2023 .....	4
<b>2.</b>	<b>EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023 .....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....</b>	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES .....</b>	<b>5</b>
<b>5.</b>	<b>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023 .....</b>	<b>6</b>

Le présent rapport financier semestriel a été établi, conformément à l'article 4.2 des règles des marchés Euronext Growth, par le conseil d'administration de Toosla (ci-après la « **Société** ») le 16 octobre 2023.

## 1. ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023

### 1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES AU PREMIER SEMESTRE 2023

La Société a diffusé un communiqué de presse en date du 28 juillet 2023 relatif à son chiffre d'affaires du premier semestre 2023 intégralement reproduit ci-dessous.

#### Chiffre d'affaires en croissance de +59% au 1<sup>er</sup> semestre 2023

Données non auditées	S1 2021	S1 2022	S1 2023	Variation
En milliers d'euros				
Chiffre d'affaires	1 674	2 991	4 762	+59%

28 juillet 2023 – Toosla (code ISIN : FR00140062B9 – code mnémonique : ALTOO), acteur digital de la location de voiture de courte durée, annonce son chiffre d'affaires non audité du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

**Avec un chiffre d'affaires de 4,8 M€ à fin juin 2023, Toosla enregistre une croissance de +59% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2022 et un volume d'affaires supérieur à celui réalisé durant la totalité de l'exercice 2021 (4,1 M€). La Société démontre sa capacité à soutenir durablement une progression rapide de son activité tout en veillant à maîtriser ses indicateurs de performance pour améliorer sa rentabilité.**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, Toosla s'est ainsi attaché à améliorer le taux d'occupation de sa flotte, afin de mieux rentabiliser le parc de véhicules, ainsi que la satisfaction clients, levier pour assurer un plus grand taux de fidélisation et d'optimisation des coûts d'acquisition. Ainsi, le taux de disponibilité des véhicules ressort à 91% au 1<sup>er</sup> semestre 2023 contre 87% au 1<sup>er</sup> semestre 2022, soit une amélioration de 4 points. De même, le NPS1 ressort à 72 à fin juin 2023 contre 67 à fin juin 2022.

Ces performances sont notamment le fruit de l'investissement technologique continu de Toosla. Ainsi, au 1<sup>er</sup> semestre 2023, la Société a poursuivi le perfectionnement de sa plateforme servicielle propriétaire avec le lancement de « *Toosla fleet manager* »<sup>2</sup>. Cette nouvelle application optimise la préparation des véhicules et le planning de la flotte. Toosla appuie son savoir-faire unique sur la digitalisation totale de ses process, permettant d'agréger en temps réel un grand nombre de données dans le strict respect de la réglementation européenne en la matière (RGPD), et sur la puissance de traitement de ses algorithmes pour une grande précision de pilotage.

#### Premium et B2B comme leviers de croissance rentable

Pour poursuivre sa trajectoire, Toosla souhaite capitaliser sur la digitalisation continue du marché de la location automobile et sur une offre toujours plus en phase avec les attentes des consommateurs.

À ce titre, la Société pourra s'appuyer sur le segment Premium de son offre (BMW, Mercedes, Mini, Tesla) qui reste le plus attractif pour les clients et le plus lucratif pour l'entreprise. Le revenu moyen par véhicule du segment atteint ainsi 1 190 € HT (+6,5% sur un an) contre 741 € HT pour le segment Access (Jeep, Peugeot). La part du segment Premium (72% sur une flotte moyenne de plus de 600 véhicules au 1<sup>er</sup> semestre 2023) a ainsi vocation à croître au 2<sup>nd</sup> semestre 2023, notamment par l'entrée d'une nouvelle marque au sein du segment.

Dans le même temps, Toosla a engagé l'élargissement de ses cibles commerciales avec le lancement à grande échelle de son offre BtoB « *Compte mobilité* »<sup>3</sup>, une nouvelle approche de la voiture de fonction, plus flexible et « sans irritant » pour les entreprises et leurs collaborateurs. Ce lancement doit permettre de générer des revenus complémentaires et récurrents, notamment sur les mois où l'activité est traditionnellement plus réduite, et de faire connaître l'application Toosla auprès des collaborateurs pour leurs futurs usages personnels. Toosla continuera ainsi à actionner les leviers de l'augmentation structurelle du taux d'utilisation des véhicules et de la réduction progressive des coûts d'acquisition clients.

## 1.2. RESULTATS AU PREMIER SEMESTRE 2023

La Société a diffusé un communiqué de presse en date du 11 octobre 2023 relatif à ses résultats semestriels 2023 intégralement reproduit ci-dessous.

### Résultats semestriels 2023

11 octobre 2023 – Toosla (code ISIN : FR00140062B9 – code mnémonique : ALTOO), acteur digital de la location de voiture de courte durée, publie ses résultats semestriels 2023 revus par le Conseil d'administration le 10 octobre 2023. Le rapport financier semestriel 2023 sera mis à la disposition du public au plus tard le 31 octobre prochain.

**Jean-François Boucher, Président de Toosla, déclare :**

*« La performance économique du 1<sup>er</sup> semestre 2023 n'est clairement pas à la hauteur de nos attentes et ne reflète pas le potentiel de la Société. Ce constat justifie pleinement la mise en œuvre rapide de la nouvelle feuille de route présentée ce jour. »*

En milliers d'euros	S1 2022	S1 2023
<b>Chiffre d'affaires</b> <sup>(1)</sup>	2 991	4 792 <sup>(2)</sup>
<b>EBITDA ajusté</b> <sup>(3)</sup>	321	14
% du chiffre d'affaires	10,6%	0,3%
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 118)	(2 549)
<b>Résultat d'exploitation</b>	(856)	(2 995)
<b>Résultat financier</b>	(316)	(600)
<b>Résultat exceptionnel</b>	(14)	(6)
Impôts sur les résultats	-	-
<b>Résultat net</b>	(1 126)	(3 600)

(1) Hors produits de cession de crédit-bail

(2) 4 762 k€ en données provisoires publiées le 28 juillet 2023

(3) Résultat d'exploitation, excluant les dotations aux amortissements des immobilisations et l'impact des cession de crédit-bail + crédit d'impôt innovation (CII)

### Analyse des résultats

Toosla a généré un chiffre d'affaires de 4,8 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2023, en croissance de +59% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Cette progression des revenus s'est faite au prix d'une augmentation plus importante de la flotte (+73%) qui a généré d'importants surcoûts au cours du semestre. Ainsi, le poids des investissements marketing liés à la conquête commerciale a augmenté de 2 points (14% du chiffre d'affaires). La Société a également supporté une inflation des charges externes (frais administratifs et de parking notamment) qui ont également coûté 4 points de rentabilité. Enfin, l'augmentation des effectifs (27 collaborateurs à fin juin 2023 contre 15 à fin décembre 2022) et des salaires ont pesé pour 3 points sur la rentabilité de l'activité.

Au final, la marge d'Ebitda ressort à l'équilibre au 1<sup>er</sup> semestre 2023 contre une marge de 10% un an plus tôt.

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions progressent fortement, à 2,5 M€. Elles intègrent 1,0 M€ liées à la mise à la valeur de marché de véhicules destinés à être cédés dans le cadre de la nouvelle feuille de route. Le résultat d'exploitation du Groupe s'établit ainsi à (3,0) M€.

L'augmentation du volume et du coût de financement pèse sur le résultat financier qui s'établit à (0,6) M€ et porte le résultat net à (3,6) M€.

## Structure financière

Au 30 juin 2023, les capitaux propres s'élèvent à 1,7 M€, pour une trésorerie disponible de 5,1 M€ et une dette financière de 16,6 M€, intégrant 12,5 M€ d'emprunts obligataires directement affectés au financement de la flotte dont la maturité est fixée à 2027.

La nouvelle feuille de route présentée ce jour prévoit que la Société doit être en mesure de financer son activité des 12 prochains mois sans appel au marché.

## Perspectives

Dans le cadre de sa nouvelle feuille de route stratégique, Toosla se fixe comme objectifs de réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 M€ en 2023 et 12 M€ en 2024, contre moins de 8 M€ en 2022, et d'amener progressivement sa marge d'Ebitda ajustée à plus de 7% dès le 2<sup>nd</sup> semestre 2023 (7% au cours de l'exercice 2022) et plus de 12% en 2024.

## 2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023

Les événements importants survenus au cours du premier semestre 2023 sont décrits dans le communiqué de presse relatif au résultat de la Société au cours du premier semestre 2023, diffusé le 11 octobre 2023 et reproduit au paragraphe 1.2 du présent rapport ainsi que dans la note « Présentation du groupe et faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2023 reproduit au paragraphe 6 du présent rapport.

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société (<http://www.toosla-bourse.com/>).

## 3. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

L'exécution des transactions avec les parties liées au cours du premier semestre 2023 est décrit à la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2023 reproduit au paragraphe 6 du présent rapport. Les conventions réglementées et les conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont décrites dans le rapport de gestion 2022.

Le rapport de gestion 2022 et le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées présenté lors de l'assemblée générale du 30 juin 2023 sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.toosla-bourse.com/>).

## 4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques auxquels le groupe, auquel la Société appartient, est confronté sont exposés au paragraphe 1.6 du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société, incluant le rapport de gestion du groupe, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ils n'ont pas connu d'évolution significative depuis la publication du rapport de gestion le 29 avril 2023 et sa présentation aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 30 juin 2023.

Le rapport de gestion 2022 est disponible sur le site Internet de la Société (<http://www.toosla-bourse.com/>).

## 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### *Evolution de la gouvernance de la Société*

Le 31 juillet 2023, la Société a annoncé une évolution de sa gouvernance ayant pour objectif d'engager durablement la Société sur la voie de la croissance rentable.

Monsieur Eric Poncin, fondateur et président directeur général de la Société, a fait part de sa volonté de prendre progressivement du recul pour s'engager dans d'autres projets personnels tout en assurant une transition coordonnée à la tête de l'entreprise.

Ainsi, le conseil d'administration, lors de ses réunions du 28 juillet 2023 et du 10 octobre 2023, a :

- décidé une dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ;
- nommé Monsieur Panayotis Staicos en qualité de directeur général ;
- nommé Monsieur Jean-François Boucher, président du conseil d'administration de la Société.

Les communiqués de presse publiés par la Société depuis le 30 juin 2023 sont disponibles sur le site Internet de la Société (<http://www.toosla-bourse.com/>).

## **6. COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023**

# Comptes Consolidés

Groupe TOOSLA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS

AU 30 JUIN 2023 ETABLIS

SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS



Réalisé par SOFRAC Reims

# Table des matières

<b>États financiers .....</b>	<b>2</b>
1. Compte de résultat consolidé.....	2
2. Bilan consolidé.....	3
3. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	4
4. Variations des capitaux propres.....	5
<b>Bases de préparation des comptes consolidés .....</b>	<b>6</b>
<b>Présentation du groupe et faits marquants de l'exercice.....</b>	<b>6</b>
<b>Méthodes et principes de consolidation .....</b>	<b>6</b>
1. Principes généraux.....	6
2. Définition du périmètre de consolidation.....	7
3. Variation du périmètre de consolidation .....	8
4. Règles et méthodes comptables.....	8
1. Détail des écarts d'acquisition.....	13
2. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	14
3. Immobilisations financières et titres mises en équivalence .....	16
4. Stocks et en-cours.....	18
5. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation .....	18
6. Trésorerie nette .....	20
7. Provisions .....	20
8. Dettes financières.....	21
9. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation.....	22
<b>Notes annexes sur les impôts différés et preuve de l'impôt.....</b>	<b>23</b>
Impôts différés .....	23
<b>Notes annexes sur les postes du compte de résultat .....</b>	<b>24</b>
10. Chiffre d'affaires.....	24
11. Autres produits d'exploitation.....	24
12. Achats consommés .....	24
13. Charges externes .....	24
14. Impôts et taxes .....	25
15. Charges de personnel.....	26
16. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	26
17. Produits financiers.....	26
18. Charges financières.....	26
19. Produits exceptionnels .....	27
20. Charges exceptionnelles .....	27
21. Charges d'impôts.....	27
<b>Autres informations .....</b>	<b>28</b>
22. Engagements hors bilan.....	28
23. Effectif moyen.....	28
24. Opérations entre parties liées et rémunération du dirigeant.....	28
25. Honoraires commissaires aux comptes.....	29



# États financiers

## 1. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Notes	30/06/2023	30/06/2022
Chiffre d'affaires	10	5 117 731	3 028 136
Autres produits d'exploitation	11	(13 176)	117 220
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>5 104 556</b>	<b>3 145 356</b>
Achats consommés	12	(542 677)	(85 741)
Charges externes	13	(4 121 374)	(2 358 899)
Impôts et taxes	14	(146 510)	(137 160)
Charges de personnel	15	(563 078)	(301 809)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16	(2 726 210)	(1 117 600)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(8 099 849)</b>	<b>(4 001 210)</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. Ecarts d'acquisitions</b>		<b>(2 995 293)</b>	<b>(855 854)</b>
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. Ecarts d'acquisitions</b>		<b>(2 995 293)</b>	<b>(855 854)</b>
Produits financiers	17		
Charges financières	18	(599 535)	(316 140)
<b>Résultat financier</b>		<b>(599 535)</b>	<b>(316 140)</b>
Produits exceptionnels	19	11 586 454	2 260 000
Charges exceptionnelles	20	(11 592 186)	(2 273 599)
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(5 733)</b>	<b>(13 599)</b>
Impôts sur les résultats	21	173	59 541
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(3 600 387)</b>	<b>(1 126 052)</b>
Résultat net des activités abandonnées			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(3 600 387)</b>	<b>(1 126 052)</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(3 600 387)</b>	<b>(1 126 052)</b>
Résultat net (Part du groupe)		(3 600 386)	(1 126 052)
Résultat par action		(0,49)	(0,19)
Résultat dilué par action		(0,49)	(0,19)

## 2. Bilan consolidé

Libellé		30/06/2023	31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2</b>	<b>794 374</b>	<b>740 832</b>
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	1		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2</b>	<b>15 095 780</b>	<b>21 748 961</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3</b>	<b>287 516</b>	<b>285 690</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>			
<b>Actif immobilisé</b>		<b>16 177 670</b>	<b>22 775 483</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>4</b>		
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>5</b>	<b>6 829 536</b>	<b>3 974 479</b>
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>5</b>	<b>2 903 162</b>	<b>2 223 234</b>
<i>Dont Impôts différés Actif</i>		1 347	546
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>6</b>	<b>135 529</b>	<b>152 388</b>
<b>Disponibilités</b>		<b>5 130 693</b>	<b>2 357 572</b>
<b>Actif circulant</b>		<b>14 998 921</b>	<b>8 707 673</b>
<b>Total Actif</b>		<b>31 176 591</b>	<b>31 483 155</b>
<b>Capital</b>		<b>598 666</b>	<b>472 772</b>
<b>Primes liées au capital</b>		<b>8 729 764</b>	<b>5 446 233</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>			
<b>Réserves</b>		<b>(4 048 866)</b>	<b>(1 045 966)</b>
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>		<b>(3 600 386)</b>	<b>(3 003 528)</b>
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>		<b>1 679 177</b>	<b>1 869 511</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>			
<b>Autres fonds propres</b>			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 679 177</b>	<b>1 869 511</b>
<b>Ecart d'acquisition passif</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>7</b>	<b>365 055</b>	<b>13 593</b>
<b>Provisions</b>		<b>365 055</b>	<b>13 593</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>8</b>	<b>16 614 584</b>	<b>16 990 766</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>9</b>	<b>9 885 919</b>	<b>11 910 106</b>
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>9</b>	<b>2 631 855</b>	<b>699 180</b>
<i>Dont Impôts différés Passif</i>			
<b>Dettes</b>		<b>29 132 359</b>	<b>29 600 051</b>
<b>Total Passif</b>		<b>31 176 591</b>	<b>31 483 156</b>

### 3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	30/06/2023	31/12/2022
<b>Résultat net total des entités consolidées</b>	<b>(3 600 386)</b>	<b>(3 003 528)</b>
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	2 537 167	2 205 551
Variation de l'impôt différé	(173)	1 113
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		(23 178)
Charges à répartir	(257 917)	(65 012)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(70 604)	85 813
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(1 391 913)</b>	<b>(799 241)</b>
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1 522 510	149 680
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)</b>	<b>130 597</b>	<b>(649 561)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(9 244 884)	(14 483 361)
Cessions d'immobilisations	8 809 535	6 098 015
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>(435 349)</b>	<b>(8 385 346)</b>
Émissions d'emprunts		8 381 250
Remboursements d'emprunts	(366 484)	(503 605)
Augmentations / réductions de capital	3 409 426	733 303
Actionnaires : remboursements		(8 496)
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(44 364)	(181 355)
<b>FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)</b>	<b>2 998 578</b>	<b>8 421 097</b>
<b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>	<b>2 693 826</b>	<b>(613 810)</b>
Trésorerie : ouverture	2 350 079	2 963 889
<b>Trésorerie : ouverture</b>	<b>2 350 079</b>	<b>2 963 889</b>
<b>Trésorerie : clôture</b>	<b>5 043 908</b>	<b>2 350 079</b>

La trésorerie comprend les disponibilités à l'actif déduite des découverts et concours bancaires inscrits dans les dettes financières au passif.

Dans le tableau de flux de trésorerie, l'impact trésorerie des contrats de crédits baux est constaté lors du paiement des redevances. Aucun flux n'est constaté lors de la signature du contrat, ni en investissement, ni en financement car il s'agit d'une transaction sans effet sur la trésorerie.

## 4. Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
<b>01/01/2022</b>	<b>444 886</b>	<b>4 740 815</b>	<b>(109 792)</b>			<b>(935 855)</b>	<b>4 140 055</b>	
Affectation du résultat N-1			(935 855)			935 855		
Var. de capital en numéraire et souscrip	27 886	705 417					733 303	
Résultat						(3 003 529)	(3 003 529)	
Autre			(742)			0	(742)	
<b>31/12/2022</b>	<b>472 772</b>	<b>5 446 232</b>	<b>(1 045 966)</b>			<b>(3 003 528)</b>	<b>1 869 511</b>	
Affectation du résultat N-1			(3 003 528)			3 003 528		
Var. de capital en numéraire et souscrip	125 894	3 283 531					3 409 425	
Résultat						(3 600 387)	(3 600 387)	
Autre	0	1	628			0	628	
<b>30/06/2023</b>	<b>598 666</b>	<b>8 729 764</b>	<b>(4 048 866)</b>			<b>(3 600 386)</b>	<b>1 679 177</b>	

Au 30 juin 2022, le capital de la société Toosla s'élève à 598 665 euros, divisé en 7 368 193 actions de 0.08125 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au 31 décembre 2022, le capital de la société Toosla s'élève à 472 772 euros, divisé en 5 818 734 actions de 0.08125 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, le capital de la société a été augmenté de 125 839 euros auquel s'ajoute une prime d'émission nette de frais de 3 283 532 euros

# Bases de préparation des comptes consolidés

La société anonyme TOOSLA est présente en bourse sur le marché Euronext Growth Paris depuis la fin du deuxième semestre 2021.

Les présents comptes consolidés relatifs à l'arrêté semestriel au 30 juin 2023 ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration.

Les états financiers du groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

## Présentation du groupe et faits marquants de l'exercice

### Présentation du groupe et évolution

Le groupe Toosla a pour activité principale la location de voiture haut de gamme, sans agence (les véhicules sont disponibles dans les parkings et la location peut démarrer à toute heure) et avec pour spécificité le démarrage du véhicule à l'aide d'un Smartphone. L'activité a été centrée dans un premier temps sur Paris et connaît un développement européen initié en 2021 avec l'ouverture de relais de locations en Espagne (Madrid).

Les véhicules proposés par la société Toosla sont détenus par sa filiale Toosla Financial Services (« TFS »), en propre ou par le biais de contrats de location ou de crédit-bail ainsi que par le biais d'une opération de Fiducie sureté.

### Faits marquants de l'exercice 2023

Une augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de 3.641.229 euros a été réalisée en mars 2023 par émission de 1 549 459 actions nouvelles ordinaires au prix de 2,35 € par action, représentant 26,6% du capital existant de la société avant l'opération, dans le cadre :

- d'une augmentation de capital par émission de 1 330 636 actions nouvelles ordinaires d'un montant (prime d'émission incluse) de 3.127 K€, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société) ;
- d'une augmentation de capital par voie d'offre au public d'actions nouvelles destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid d'un montant (prime d'émission incluse) de 514 K€, par émission de 218 823 actions nouvelles.

Afin de permettre l'accroissement de la flotte de véhicules, la société a sécurisé en avril 2023 des financements additionnels à hauteur de 10 M€ auprès d'un nouvel établissement bancaire.

### Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'a été relevé.

## Méthodes et principes de consolidation

### 1. Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, en application des dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») n°2020-01.

Le règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés remplace le règlement CRC n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et entre en application pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Son application est prospective puisqu'elle

porte sur les opérations et les contrats survenant après la date de première application. L'absence de rétroactivité signifie que des opérations de même nature survenue avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 seront comptabilisées selon les méthodes comptables en vigueur respectivement avant et après cette date.

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer ce nouveau règlement de manière rétrospective pour les méthodes rendues obligatoires par le règlement, notamment la comptabilisation des frais d'établissement en charges, seul changement apporté par le nouveau règlement pouvant impacter les comptes consolidés du groupe.

L'application de ce nouveau règlement comptable est sans impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2021, tant au niveau des méthodes comptables que de la présentation des comptes consolidés.

La situation arrêtée au 30 juin 2023 a une durée de 6 mois, celui du 31 décembre 2022 une durée de 12 mois.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

## 2. Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le groupe ne sont pas consolidées.

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Au 30 juin 2023 comme au 31 décembre 2022, le périmètre comprend 2 sociétés :

- SA TOOSLA : intégration globale – Tête de groupe
- SAS TOOSLA FINANCIAL SERVICES (« TFS ») : intégration globale – détenue à 100% par la SA TOOSLA

La société a créé une filiale en Serbie, à SAREJEVO fin 2002. Cette société, TOOSLA D.O.O. KRAJEVO au capital de 1 005 € a pour objet le traitement administratif de certaines tâches nécessitées par l'activité. L'exploitation de cette structure a débuté en 2023. Elle n'a pas été intégrée au périmètre de consolidation au 30 juin 2023 tout comme au 31 décembre 2022 car jugée non significative sur l'année 2023. Au 30 juin 2023, la société TOOSLA a supporté 55 120 euros de charges au titre de cette filiale et procédé à une avance de trésorerie de 17 000 euros.

Les actions représentatives du capital de TFS, initialement souscrites à 100% par Toosla, ont été temporairement transférées dans un patrimoine fiduciaire, en garantie d'un emprunt obligataire contracté par la société TFS pour un montant de 6 500 000 euros au profit de la société Acofi porté à 12 500 000 euros (par avenant du 29/04/2022). Ce contrat de Fiducie-suret  a  t  sign  en date du 1er ao t 2019 par :

- Toosla SAS en qualit  de Constituant
- ACOFI Gestion en qualit  de B n ficiaire
- Solutions Fiducie en qualit  de Fiduciaire

Ce contrat stipule notamment que le Fiduciaire d tiendra les actifs fiduciaires dans un patrimoine Fiduciaire cr     cet effet exclusivement pour le b n fice et au profit du B n ficiaire conform ment   l'article 2011 du code civil. Les actifs fiduciaires sont compos s des Actions que le Constituant transf re au Patrimoine Fiduciaire   titre de garantie du paiement des obligations garanties.

Le contrat est conclu pour une dur e maximum de 99 ans   compter de la date de signature,   moins qu'il y soit mis fin par anticipation dans les conditions pr vues au contrat,   savoir :

- Le paiement et le remboursement int gral de l'ensemble des obligations garanties conform ment aux termes de l'article 2029 du Code civil ;

- La réalisation de tous les Actifs Fiduciaires et la fin des réparations du produit de réalisation conformément à la mission du Fiduciaire et du paiement du solde conformément au contrat ;
- L'arrivée du terme statutaire de la Société (TFS).

En matière d'appréciation du contrôle des fiducies, le règlement ANC n°2020-01 (art. 211-9) renvoie aux règles applicables aux entités ad hoc en matière de contrôle lorsque la fiducie est comparable à une entité ad-hoc. Ce traitement est à rapprocher de celui préconisé par l'avis CU CNC n°2008-03 du 7 février 2008 relatif au traitement comptable des opérations de fiducie dont une partie a été intégrée dans le règlement ANC n°2020-01 (art. 211-9).

Ainsi, l'avis CNC n°2008-03 du 7 février 2008 pose le principe que la fiducie est comparable à une entité ad hoc. L'avis CU CNC ( § 1.1.1.) précise que lorsque le constituant est l'unique bénéficiaire du contrat de fiducie, il est réputé en conserver le contrôle.

L'application de la réglementation comptable a donc conduit le groupe à considérer :

- que Toosla, en tant qu'unique bénéficiaire du contrat de fiducie, exerce un contrôle exclusif sur sa filiale TFS, ce qui implique que cette dernière est consolidée par intégration globale,
- que le pourcentage d'intérêt de Toosla dans TFS est de 0% dès lors que le contrat de fiducie sureté reste applicable.

### Actions propres

Les actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Elles sont valorisées au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

La société dispose d'un contrat de liquidités auprès de Invest Securities permettant à cette dernière de se porter acquéreuse ou vendeuse des titres de la société si la situation de marché l'exige, notamment dans le but d'en accroître la liquidité.

La société dispose au 30/06/2023 de 83 821 titres pour une valeur nette comptable de 117 349 euros contre au 31/12/2022 de 64 571 titres pour une valeur nette comptable de 152 387 €.

## 3. Variation du périmètre de consolidation

Sur les périodes concernées, aucune variation de périmètre n'est intervenue hormis la fusion de la société Toosla's First Agency au 01/01/2021.

Sociétés	30/06/2023			31/12/2022		
	Méthode	Taux d'intérêt	Taux de Contrôle	Méthode	Taux d'intérêt	Taux de Contrôle
TOOSLA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
TOOSLA FINANCIAL SERVICES	IG	0%	100%	IG	0%	100%

### Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

La totalité des sociétés du groupe sont françaises et leurs comptes sont présentés en euros.

## 4. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté puisque aucun changement comptable significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes (Cf. paragraphe 1. « Principes généraux »).

## Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent le risque de dépréciation des créances clients et des valeurs des véhicules détenus.

## Méthode d'évaluation des écarts d'acquisitions

- Écarts d'acquisition : l'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.
- Ecarts d'acquisition positifs : un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».
- Les écarts d'acquisition positifs peuvent être amortis linéairement selon un plan déterminé au cas par cas. Ils sont testés annuellement afin de justifier leur valeur au bilan.
- Ecarts d'acquisition négatifs : un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif.
- Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au résultat selon un plan de reprise estimé au cas par cas.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général sur les actifs et leur dépréciation.

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. Les frais d'établissement antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont inscrits à l'actif et amortis.
- Le groupe inscrit ses frais de développement à l'actif. Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :
  - La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
  - L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
  - Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
  - L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
  - La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
  - Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les dépenses classées sous cette rubrique se ventilent en Brevets, marques, droits et valeurs similaires, applications et logiciels.

Au niveau des éléments constitutifs du coût de production des frais de développement créés en interne, ils comprennent toutes les dépenses engagées pendant la période de production pouvant lui être directement attribuées, ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.



- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :
 

- Frais d'établissement antérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	4 ans
- Marque	Non amortissable
- Applications et logiciels	5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers...	5 ans
- Matériel outillage	2 à 10 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans
- Véhicules (*)	< 1 an

(\*) L'une des spécificités inhérentes à l'industrie automobile est l'achat ou la vente de véhicules dans le cadre de contrats comportant une clause de rachat par le constructeur ou le concessionnaire au terme d'une durée généralement inférieure à 12 mois. Le groupe a principalement recours à ce type de contrat pour sa flotte de véhicules, sur une durée de 7 à 10 mois selon les constructeurs. Ces contrats impliquent la comptabilisation d'une immobilisation corporelle correspondant au coût d'acquisition (net des rabais) des véhicules. L'amortissement, pratiqué linéairement sur la durée contractuelle de détention des véhicules, est appliqué sur une base correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des véhicules et le prix de rachat contractuel connu dès la signature du contrat.

- Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent principalement des prêts, cautionnements, autres créances à long terme, ainsi que des titres de participation non consolidés.

Une provision pour dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Au 30 juin 2023, le groupe détient une participation à 100% sur sa filiale TOOSLA D.O.O. KRAJEVO pour 1 005 euros de capital, cette société a été exclue du périmètre de consolidation au titre de l'année 2023,

### **Stocks**

Le groupe ne possède pas de stocks au 30 juin 2023, tout comme au 31 décembre 2022. Dans le cadre des contrats de crédits-baux souscrits par les sociétés du groupe, il pourrait arriver que les options d'achat soient exercées, ce qui conduirait le groupe à comptabiliser des achats de marchandises, qui seraient alors comptabilisés en stocks.

### **Créances clients et autres créances**

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable.

La charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

A la clôture, les créances clients liées à la location de véhicules sont provisionnées à hauteur de :

- Créances nées sur l'exercice : non provisionnées
- Créances nées sur exercice N-1 : la totalité des créances à 50 %
- Créances nées sur les exercices N-2 : la totalité des créances à 75 %
- Créances nées sur les exercices N-3 : la totalité des créances à 100 %

Par ailleurs, le groupe pourrait être amené à provisionner certaines créances pour lesquelles il aurait connaissance d'un risque spécifique. Au 30 juin 2023, tout comme au 31 décembre 2022, aucune provision de cette nature n'a été comptabilisée.

### **Charges à répartir sur plusieurs exercices**

Les charges à répartir correspondent à l'étalement sur la durée d'emprunt des frais d'émission d'emprunt obligataire chez Toosla Financial Services.

## Contrats de location financement

Le groupe inscrit à l'actif les contrats de location financement. Les contrats dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine :

- Enregistrement du bien en immobilisation à l'actif du bilan consolidé ;
- Comptabilisation en contrepartie de l'emprunt au passif du bilan consolidé ;
- Annulation de la redevance enregistrée en charges d'exploitation et comptabilisation d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt ;
- Constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du groupe ;
- Constatation de l'impôt différé résultant du décalage dans les rythmes d'amortissement financier et économique.

Contrairement aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sous forme de loyers en charges externes. A ce titre, conformément au règlement ANC n°2020-01, et compte tenu des spécificités des contrats et des engagements pris par le groupe et ses principaux fournisseurs de véhicules en termes de Buy Back, les contrats de crédits baux signés par le groupe sont principalement considérés comme des contrats de location simple et donc comptabilisés comme des locations simples. Au titre du 30 juin 2023, les redevances locatives associées à ces contrats figurent en charges externes pour un montant de 285 437 euros.

## Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé - part du groupe - se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Compte tenu du déficit du groupe consolidé, le résultat dilué par action est identique au résultat par action. Il ne tient pas compte de l'existence de 2 940 BSPCE-2019 émis au profit des dirigeants en mai 2019, ni de 2 800 BSPCE-2020 émis au profit des dirigeants et salariés en mai 2021.

## Impôts différés

Le groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêt des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actifs sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Compte tenu de l'historique des pertes fiscales du groupe, aucun des déficits fiscaux des sociétés du groupe n'a fait l'objet d'une activation en impôt différé actif. Les déficits fiscaux cumulés, indéfiniment reportables, s'établissaient à 11 057 K€ au 30 juin 2023.

Le taux d'impôt différé retenu est de 25%.

## Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

## Engagements de retraite

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

- Régimes à cotisations définies : Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance.
- Régimes à prestations définies : Ces régimes donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite, dont les modalités de calcul sont les suivantes :
  - Départ volontaire à 62 ans
  - Taux d'actualisation annuel : 3.6 %
  - Evolution annuelle des salaires : 1 %
- En application de la méthode de référence, ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation en provision et s'élève à 2 661 euros au 30 juin 2023 et à 2 222 euros au 31 décembre 2022.

Le Groupe n'a pas souhaité appliquer la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 intervenue en novembre 2021, jugée sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des revenus tirés de la location de véhicules, des commissions sur les services annexes à l'activité de location de véhicules (incluant le carburant), nets des remises et rabais et hors ventes intragroupe et taxes sur la valeur ajoutée et sur les ventes.

Les revenus provenant des services sont comptabilisés au compte de résultat *pro rata temporis* sur la période durant laquelle les véhicules sont loués, selon les conditions du contrat de location. Le degré d'avancement est évalué sur la base des services effectivement fournis (nombre de jours de location durant l'exercice).

### **Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière. Il comprend les flux liés aux cessions de véhicules de location acquis par le groupe.

### **Information sectorielle**

Le groupe n'a pas identifié de secteur opérationnel répondant aux critères de la réglementation distinct de celui de l'activité de location de voiture.

### **Continuité d'exploitation**

À la date d'arrêté des comptes, le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Le financement des investissements indispensables à la mise en œuvre de la stratégie de croissance du groupe est rendu possible par la réalisation de l'augmentation de capital intervenue en mars 2023.

Afin de permettre l'accroissement de la flotte de véhicules, la société a sécurisé en avril 2023 des financements additionnels à hauteur de 10 M€ auprès d'un nouvel établissement bancaire

Compte tenu de ce qui précède, les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

## Notes annexes sur les postes du bilan

### 1. Détail des écarts d'acquisition

Libellé	31/12/2022	30/06/2023	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	86 453	86 453						
Amortissements des écarts d'acquisition	(86 453)	(86 453)						
<b>Valeur nette</b>								
<b>Valeur nette</b>								

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Avant sa fusion dans la société Toosla en 2021, TFA est entrée dans le périmètre de consolidation en date du 28 juin 2019 par apport en nature de titres à la société Toosla. A ce titre, l'écart d'acquisition généré s'est élevé à 86 453 euros et a été déprécié en totalité au 31 décembre 2019. Cet écart d'acquisition correspond à la perte dégagée lors du 1<sup>er</sup> semestre 2019 de TOOSLA'S FIRST AGENCY, et ne peut par conséquent pas justifier un plan d'amortissement à moyen ou long terme. Il a donc été décidé de déprécier cet écart d'acquisition sur le même exercice.

## 2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	31/12/2022	30/06/2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	290 727	290 727					
Concessions, brevets et droits similaires (1)	1 857 490	2 053 239	195 750				
Autres immobilisations incorporelles (2)	86 453	86 453					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 234 669</b>	<b>2 430 419</b>	<b>195 750</b>				
Installations techniques, matériel & outillage	16 088	16 088					
Autres immobilisations corporelles	22 818 154	17 069 981	6 894 965	(12 643 138)			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22 834 242</b>	<b>17 086 069</b>	<b>6 894 965</b>	<b>(12 643 138)</b>			
<b>Total</b>	<b>25 068 912</b>	<b>19 516 488</b>	<b>7 090 715</b>	<b>(12 643 138)</b>			
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Immobilisations corporelles	147 125	147 125					

(1) Dont marque TOOSLA à hauteur de 3 696 euros

(2) Ecarts d'acquisitions présentés en note 1.

Au 30 juin 2023, le poste Autres Immobilisations Corporelles comprend une valeur brute de 17 023 405 euros au titre des véhicules sur un total de 17 086 069 euros, soit 99.6% du poste

Au 31 décembre 2022, le poste Autres Immobilisations Corporelles comprend une valeur brute de 22 774 284 euros au titre des véhicules sur un total de 22 818 154 euros, soit 99.8% du poste

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	31/12/2022	30/06/2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	(265 294)	(286 827)	(21 533)				
Concessions, brevets et droits similaires	(1 142 090)	(1 262 765)	(120 675)				
Amortissements des écarts d'acquisitions	(86 453)	(86 453)					
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(1 493 838)</b>	<b>(1 636 045)</b>	<b>(142 208)</b>				
Installations techniques, matériel & outillage	(11 734)	(13 082)	(1 348)				
Autres immobilisations corporelles	(1 073 547)	(1 363 981)	(1 235 974)	945 540			
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(1 085 281)</b>	<b>(1 377 064)</b>	<b>(1 237 322)</b>	<b>945 540</b>			
<b>Amortissements sur actif immobilisé</b>	<b>(2 579 119)</b>	<b>(3 013 109)</b>	<b>(1 379 530)</b>	<b>945 540</b>			
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
	(95 027)	(113 417)					

Le détail des dépréciations s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	31/12/2022	30/06/2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Autres immobilisations corporelles		(613 225)	(613 225)				
<b>Dépréciations des immobilisations corporelles</b>		<b>(613 225)</b>	<b>(613 225)</b>				
<b>Dépréciations sur actif immobilisé</b>		<b>(613 225)</b>	<b>(613 225)</b>				

La société a considéré qu'au 30 juin 2023 il était nécessaire d'ajuster la valeur nette comptable des véhicules avec leur valeur actuelle en procédant à une dépréciation de 613 225 euros.

La synthèse des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

Libellé	Immobilisations incorporelles			Net
	Brut	Amortissements	Dépréciations	
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>1 750 849</b>	<b>(1 146 806)</b>		<b>604 043</b>
Augmentation (Inv,Emp)	397 367			397 367
Dotation		(260 578)		(260 578)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations			( )	( )
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>2 234 669</b>	<b>(1 493 837)</b>		<b>740 832</b>
Augmentation (Inv,Emp)	195 750			195 750
Dotation		(142 208)		(142 208)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations			( )	( )
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
<b>Au 30/06/2023</b>	<b>2 430 419</b>	<b>(1 636 045)</b>		<b>794 374</b>

Libellé	Immobilisations corporelles			Net
	Brut	Amortissements	Dépréciations	
<b>Au 01/01/2022</b>	<b>10 455 741</b>	<b>(576 676)</b>		<b>9 879 065</b>
Augmentation (Inv,Emp)	22 094 793			22 094 793
Dotation		<b>(1 873 637)</b>		(1 873 637)
Diminution (Cess, Remb.)	(9 716 292)	<b>1 365 032</b>		(8 351 260)
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>22 834 242</b>	<b>(1 085 281)</b>		<b>21 748 961</b>
Augmentation (Inv,Emp)	6 894 965			6 894 965
Dotation		<b>(1 237 322)</b>	(613 225)	(1 850 547)
Diminution (Cess, Remb.)	(12 643 138)	<b>945 540</b>		(11 697 599)
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
<b>Au 30/06/2023</b>	<b>17 086 069</b>	<b>(1 377 064)</b>	<b>(613 225)</b>	<b>15 095 780</b>

### 3. Immobilisations financières et titres mises en équivalence

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	31/12/2022	30/06/2023	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	2 006	2 006						
Dépôts et cautionnements versés	283 685	285 510	1 826					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>285 690</b>	<b>287 516</b>	<b>1 826</b>					
Titres mis en équivalence								
<b>Actifs financiers</b>	<b>285 690</b>	<b>287 516</b>	<b>1 826</b>					

Le détail des dépréciations s'établit selon le tableau suivant : NEANT

La synthèse des immobilisations financières est la suivante :

Libellé	Immobilisations financières		
	Brut	Provisions	Net
<b>Au 01/01/2021</b>	<b>196 093</b>		<b>196 093</b>
Augmentation (Inv,Emp)	26 816		26 816
Dotation			
Diminution (Cess, Remb.)	(1 104)		(1 104)
Reprise			
Autres variations			
Effet de change et réévaluation			
Variations de périmètre			
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>221 805</b>		<b>221 805</b>
Augmentation (Inv,Emp)	63 886		63 886
Dotation			
Diminution (Cess, Remb.)			
Reprise			
Autres variations			
Effet de change et réévaluation			
Variations de périmètre			
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>285 690</b>		<b>285 690</b>
Augmentation (Inv,Emp)	1 826		1 826
Dotation			
Diminution (Cess, Remb.)			
Reprise			
Autres variations			
Effet de change et réévaluation			
Variations de périmètre			
<b>Au 30/06/2023</b>	<b>287 516</b>		<b>287 516</b>

Les créances immobilisées se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	30/06/2023	< 1 an	> 1 an
Prets			
Dépôts et cautionnements versés	285 510	15 500	270 010
<b>Créances- Actif immobilisé</b>	<b>285 510</b>	<b>15 500</b>	<b>270 010</b>



Libellé	31/12/2022	< 1 an	> 1 an
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	285 690	15 500	270 190
Autres créances immobilisées			
<b>Créances - Actif immobilisé</b>	<b>285 690</b>	<b>15 500</b>	<b>270 190</b>

#### 4. Stocks et en-cours

NEANT

#### 5. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Libellé	30/06/2023			31/12/2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	7 293 527	(463 991)	<b>6 829 536</b>	4 209 407	(234 928)	<b>3 974 479</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>7 293 527</b>	<b>(463 991)</b>	<b>6 829 536</b>	<b>4 209 407</b>	<b>(234 928)</b>	<b>3 974 479</b>
Créances fiscales hors IS	1 951 692		1 951 692	1 822 169		1 822 169
Comptes courants	17 100		17 100	10 100		10 100
Autres créances	135 541		135 541	79 780		79 780
Charges à répartir	388 200		388 200	167 988		167 988
Charges constatées d'avance	409 282		409 282	142 651		142 651
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 901 816</b>		<b>2 901 816</b>	<b>2 222 688</b>		<b>2 222 688</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>10 195 343</b>	<b>(463 991)</b>	<b>9 731 352</b>	<b>6 432 095</b>	<b>(234 928)</b>	<b>6 197 167</b>

Au cours du dernier trimestre 2022, le tribunal administratif a émis une décision défavorable à la société sur l'octroi du crédit innovation. La société a décidé de reprendre l'ensemble des produits qui avaient été comptabilisés pour ce dernier pour un montant global de 226 240 € sur l'exercice 2022. Depuis, la société ne comptabilise plus de crédit d'impôt innovation.

Le poste « charges à répartir » correspond aux frais d'émission de l'emprunt obligataire souscrit par le groupe, ainsi que les frais liés au crédit de 10 millions d'euros obtenu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	30/06/2023	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<3 ans	4 ans<<3 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés	7 293 527	7 293 527					
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>7 293 527</b>	<b>7 293 527</b>					
Créances fiscales hors IS	1 951 692	1 951 692					
Comptes courants	17 100	17 100					
Autres créances	135 541	135 541					
Charges à répartir	388 200	106 658	106 658	100 168	60 145	14 571	
Charges constatées d'avance	409 282	409 282					
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 901 815</b>	<b>2 620 273</b>	<b>106 658</b>	<b>100 168</b>	<b>60 145</b>	<b>14 571</b>	

Le compte clients et comptes rattachés s'élève à 7 293 527 euros au 30 juin 2023 dont 5 202 861 euros liés à des cessions de véhicules dont l'encaissement des créances doit intervenir à court terme,

Libellé	31/12/2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés	4 209 407	4 209 407					
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>4 209 407</b>	<b>4 209 407</b>					
Créances fiscales hors IS	1 822 169	1 822 169					
Impôts différés - actif	546	546					
Comptes courants	10 100	10 100					
Autres créances	79 780	79 780					
Charges à répartir	167 988	44 158	44 158	44 158	31 176	4 337	
Charges constatées d'avance	142 651	142 651					
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 223 234</b>	<b>2 099 404</b>	<b>44 158</b>	<b>44 158</b>	<b>31 176</b>	<b>4 337</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>6 432 641</b>	<b>6 308 811</b>	<b>44 158</b>	<b>44 158</b>	<b>31 176</b>	<b>4 337</b>	

Le compte clients et comptes rattachés s'élève à 4 209 407 euros au 31 décembre 2022 dont 2 427 210 euros liés à des cessions de véhicules dont l'encaissement des créances doit intervenir à court terme,

## 6. Trésorerie nette

Libellé	31/12/2022	30/06/2023
<b>Trésorerie active nette</b>	<b>2 357 572</b>	<b>5 130 693</b>
Concours bancaires (dettes)	(7 491)	(11 732)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>2 350 082</b>	<b>5 118 961</b>
VMP - Autres placements (1)	181 355	225 719
Dépréciations sur VMP - Autres placements	(28 967)	(90 190)
<b>Autres éléments de trésorerie</b>	<b>152 388</b>	<b>135 529</b>

(1) La société dispose d'un contrat de liquidités auprès de Invest Securities permettant à cette dernière de se porter acquéreuse ou vendeuse des titres de la société si la situation de marché l'exige, notamment dans le but d'en accroître la liquidité.

La société dispose au 30/06/2023 de 83 821 titres TOOSLA pour une somme de 117 349 et 18 180 € au titre d'un placement bancaire contre au 31/12/2022 de 64 571 titres pour une somme de 152 387 €.

## 7. Provisions

Libellé	31/12/2022	30/06/2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges		177 695	177 695				
Provisions pour pensions et retraites	2 408	2 661	253				
Autres provisions pour charges	11 185	184 699	176 326	(2 812)			
<b>Provisions</b>	<b>13 593</b>	<b>365 055</b>	<b>354 274</b>	<b>(2 812)</b>			

La société Toosla, dans le cadre de son activité de location, peut être amenée à émettre des bons de réduction à durée limitée à la suite de certaines prestations, elle comptabilise donc la valeur des bons encore valables à la clôture en provisions pour charges.

La société a détecté des litiges potentiels pour lesquels elle a pratiqué une dotation de 354 021 €

La synthèse des postes autres fonds propres et écarts d'acquisition passif est la suivante :

NEANT

## 8. Dettes financières

Libellé	31/12/2022	30/06/2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires - courant	12 500 000	12 500 000					
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	4 260 948	3 876 974		(383 973)			
Dépôts et cautionnements reçus	37 210	37 210					
Emission titres part. & av. de l'Etat - courant	81 250	81 250					
Intérêts courus sur emprunts	103 868	32 363	32 363	(103 868)			
Concours bancaires (trésorerie passive)		75 056					75 056
Concours bancaires (dettes)	7 491	11 732					4 241
<b>Dettes financières</b>	<b>16 990 766</b>	<b>16 614 584</b>	<b>32 363</b>	<b>(487 841)</b>			<b>79 297</b>
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>53 876</i>	<i>36 386</i>					

Au 30 juin 2023, l'emprunt obligataire correspond en totalité à celui souscrit auprès d'ACOFI par TFS pour 12 500 000 euros, tout comme au 31 décembre 2022. Un emprunt de 10 millions d'euros a été souscrit au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et non décaissé au 30/06/2023.

Au 30 juin 2023, les emprunts se répartissent à hauteur de 2 912 750 auprès de BPI France, 810 730 euros auprès d'établissements bancaires classiques, 117 107 euros au titre du PGE et solde net Crédit-bail pour 36 386 euros.

Au 31 décembre 2022, les emprunts se répartissent à hauteur de 3 160 250 auprès de BPI France, 909 877 euros auprès d'établissements bancaires classiques, 136 944 euros au titre du PGE et solde net Crédit-bail pour 53 876 euros

Les dettes financières se décomposent par nature et par échéance comme suit

Libellé	30/06/2023	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	12 500 000		12 500 000	
Emprunts auprès établis. de crédit	3 876 974	667 994	2 958 980	250 000
Dépôts et cautionnements reçus	37 210	37 210		
Emission titres part. & av. de l'Etat	81 250	81 250		
Intérêts courus sur emprunts	32 363	32 363		
Concours bancaires (trésorerie passive)	75 056	75 056		
Concours bancaires (dettes)	11 732	11 732		
<b>Dettes financières</b>	<b>16 614 584</b>	<b>905 604</b>	<b>15 458 980</b>	<b>250 000</b>

Libellé	31/12/2022	< 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	12 500 000		12 500 000	
Emprunts auprès établis. de crédit	4 260 948	785 498	3 125 450	350 000
Dépôts et cautionnements reçus	37 210	37 210		
Avances conditionnées	81 250	81 250		
Intérêts courus sur emprunts	103 868	103 868		
Concours bancaires (dettes)	7 491	7 491		
<b>Dettes financières</b>	<b>16 990 766</b>	<b>1 015 316</b>	<b>15 625 450</b>	<b>350 000</b>

## 9. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	31/12/2022	30/06/2023
Dettes fournisseurs	11 910 106	9 885 919
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>11 910 106</b>	<b>9 885 919</b>
Avances acomptes reçus sur commandes	149 831	245 559
Dettes sociales	135 585	217 673
Dettes fiscales (hors IS)	389 975	2 161 343
Comptes courants groupe	(0)	
Autres dettes	23 789	7 281
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>699 180</b>	<b>2 631 855</b>
<b>Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>12 609 286</b>	<b>12 517 774</b>

L'ensemble des dettes présentées ci-dessus est, pour les deux clôtures, à échéances inférieures à 1 an.

Au 30/06/2023, les dettes fournisseurs véhicules représentaient 7 759 774 euros sur 9 885 919 euros, alors qu'au 31/12/2022, ces mêmes dettes représentent 9 912 118 euros sur 11 910 106 euros

# Notes annexes sur les impôts différés et preuve de l'impôt

## Impôts différés

Libellé	31/12/2022	30/06/2023	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
<b>Valeur nette d'impôt différé</b>	<b>546</b>	<b>1 347</b>	<b>173</b>				<b>628</b>
Impôts différés - actif	546	1 347	173				628
Fiscalité différée (retraitements)	546	1 347	173				628
Valeur nette par catégorie	546	1 347	173				628

L'impôt différé correspond à l'économie future d'impôt sur les sociétés constatée sur la provision pour retraites et au retraitement des crédit baux à un taux de 25%.

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	30/06/2023	31/12/2022
<b>Résultat des entreprises intégrées</b>	<b>(3 600 386)</b>	<b>(3 003 528)</b>
Résultat net (Part du groupe)	(3 600 386)	(3 003 528)
Intérêts minoritaires - Résultat		
<b>Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat</b>	<b>173</b>	<b>(227 353)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)		
Impôts différés	173	(1 113)
Impôt sur les bénéfices		
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Crédit impot innovation repris		(226 240)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
<b>Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat de</b>	<b>(3 600 559)</b>	<b>(2 776 175)</b>
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25,00%
<b>Impôt théorique au taux de l'entité consolidante</b>	<b>900 140</b>	<b>694 044</b>
<b>Effets des différences de base</b>	<b>(900 140)</b>	<b>(694 044)</b>
IS sur différences permanentes		
IS sur éléments taxés à taux réduit		
Impôt différé sur déficit antérieur imputé & reporté en arrière		
ID sur écritures manuelles non fiscalisées	3 320	
Impôts différés sur déficits non activés (taux de l'entité)	(896 820)	(694 044)
<b>Effets des différences de taux</b>		<b>(1 113)</b>
<b>Effets des dispositions fiscales particulières</b>		<b>(226 240)</b>
Ecritures manuelles sur Impôt		
<b>CHARGE D'IMPOT THEORIQUE</b>	<b>(0)</b>	<b>(227 353)</b>
<b>CHARGE D'IMPOT REELLE</b>	<b>173</b>	<b>(227 353)</b>
Taux effectif d'impôt	0,00%	-8,19%

## Notes annexes sur les postes du compte de résultat

### 10. Chiffre d'affaires

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Ventes de marchandises	326 099	36 809
Production vendue de services	4 656 059	2 990 324
Produits des activités annexes	135 573	1 003
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 117 731</b>	<b>3 028 136</b>

Répartition géographique du C.A.	30/06/2023	%	31/12/2022	%
Chiffre d'affaires France	5 093 718	99,53%	7 815 238	99,16%
Chiffre d'affaires CEE	24 013	0,47%	66 158	0,84%
Chiffre d'affaires Export				
<b>Total du Chiffre d'affaires</b>	<b>5 117 731</b>	<b>100%</b>	<b>7 881 396</b>	<b>100%</b>

### 11. Autres produits d'exploitation

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Subventions d'exploitation (1)	(24 000)	114 000
Reprise sur provisions d'exploitation	2 812	
Rep./Prov. engagements de retraite		3 198
Transferts de charges d'exploitation	8 000	
Autres produits	12	22
Autres produits d'exploitation	(13 176)	117 220

(1) Bonus écologiques non reçus

### 12. Achats consommés

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Achats de marchandises	(373 293)	(26 515)
Achats non stockés de matières et fournitures (1)	(169 384)	(59 226)
<b>Achats consommés</b>	<b>(542 677)</b>	<b>(85 741)</b>

(1) Amendes et carburants

## 13. Charges externes

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Sous-traitance		(155 000)
Redevances de crédit-bail (1)	(285 434)	(11 779)
Locations immobilières et charges locatives	(414 388)	(221 486)
Locations mobilières et charges locatives	(163 498)	(102 853)
Entretien et réparations	(1 478 106)	(909 093)
Primes d'assurances	(444 557)	(322 531)
Autres services extérieurs	(1 791)	(6 657)
Personnel détaché et intérimaire	(284 457)	
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(206 118)	(176 902)
Publicité, publications, relations publiques	(701 255)	(369 218)
Transport	(4)	(30)
Déplacements, missions et réceptions	(29 559)	(29 001)
Frais postaux et frais de télécommunications	(7 946)	(4 825)
Frais bancaires	(72 706)	(48 340)
Autres charges externes	(4 427)	(1 180)
Autres charges	(27 128)	(4)
<b>Charges externes</b>	<b>(4 121 374)</b>	<b>(2 358 899)</b>

(1) Les contrats spécifiques à la location de véhicules sont considérés comme des locations simples généralement de 12 à 18 mois comptabilisées pour un montant de 285 434 euros au 30/06/2023.

## 14. Impôts et taxes

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(6 086)	(2 933)
Autres impôts et taxes	(140 423)	(134 228)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(146 510)</b>	<b>(137 160)</b>

Les autres impôts et taxes représentent essentiellement des frais de cartes grises et malus écologiques liés aux acquisitions de véhicules



## 15. Charges de personnel

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Rémunérations du personnel	(422 196)	(229 509)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(140 882)	(72 300)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(563 078)</b>	<b>(301 809)</b>

## 16. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(142 208)	(119 332)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Corporelles (1)	(1 962 960)	(929 974)
Dot./Amt. charges à répartir	(37 705)	(15 578)
Dot. aux provisions d'exploitation	(354 021)	(5 827)
Dot/Prov. engagements de retraite	(253)	
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(229 063)	(46 890)
<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>(2 726 210)</b>	<b>(1 117 600)</b>

(1) dont 613 225 euros de provision de dépréciation sur le parc des véhicules

## 17. Produits financiers

Néant

## 18. Charges financières

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Charges d'intérêts	(538 312)	(298 665)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(61 223)	(17 475)
<b>Charges financières</b>	<b>(599 535)</b>	<b>(316 140)</b>

## 19. Produits exceptionnels

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 267	2 701
Produits de cession d'immo. corp.	11 585 186	2 257 299
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>11 586 454</b>	<b>2 260 000</b>

*Les produits de cession d'immobilisations corporelles correspondent aux cessions de véhicules de location*

## 20. Charges exceptionnelles

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(7 000)	(18 780)
VNC des immo. corp. cédées	(11 585 186)	(2 254 819)
Charges exceptionnelles	<b>(11 592 186)</b>	<b>(2 273 599)</b>

*La valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées correspond à la cession des véhicules de locations. La différence est intégrée dans les dotations pour un montant de 112 41 euros au 30/06/2023.*

## 21. Charges d'impôts

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Impôt sur les bénéfices		58 800
Impôts différés	173	741
Charges d'impôts	<b>173</b>	<b>59 541</b>

*Au cours du dernier trimestre 2022, le tribunal administratif a émis une décision défavorable à la société sur l'octroi du crédit innovation. La société a décidé de reprendre l'ensemble des produits qui avaient été comptabilisés pour ce dernier pour un montant global de 226 240 € au titre de l'exercice 2022. Au 30/06/2023 aucun crédit d'impôt innovation n'a été comptabilisé.*

## Passage du Résultat social au Résultat Consolidé

Résultat par audit	Résultat net Comptes Sociaux	Malis de fusion	Impact frais d'augmentation de capital	Impôts différés	Crédit-Bail	Retraite	Résultat consolidé
TOOSLA FINANCIAL SERVICES	93 680						<b>93 680</b>
TOOSLA	(997 659)	14 781	(42 939)	1 403	(2 491)	(2 630)	<b>(1 029 535)</b>
<b>TOTAL AU 31/12/2021</b>	<b>(903 979)</b>	<b>14 781</b>	<b>(42 939)</b>	<b>1 403</b>	<b>(2 491)</b>	<b>(2 630)</b>	<b>(935 855)</b>
TOOSLA FINANCIAL SERVICES	277						<b>277</b>
TOOSLA	(2 962 712)		(42 939)	(1 113)	224	3 012	<b>(3 003 528)</b>
<b>TOTAL AU 31/12/22</b>	<b>(2 962 435)</b>		<b>(42 939)</b>	<b>(1 113)</b>	<b>(719)</b>	<b>3 198</b>	<b>(3 004 008)</b>
TOOSLA FINANCIAL SERVICES	(837 274)						<b>(837 274)</b>
TOOSLA	(2 740 662)		(21 469)	173	(901)	(253)	<b>(2 763 112)</b>
<b>TOTAL AU 30/06/2023</b>	<b>(3 577 936)</b>		<b>(21 469)</b>	<b>173</b>	<b>(901)</b>	<b>(253)</b>	<b>(3 600 386)</b>

## Autres informations

### 22. Engagements hors bilan

Le parc de véhicules détenu par le groupe, en dehors des véhicules faisant l'objet de contrats de crédits baux comptabilisés dans les actifs consolidés, fait l'objet de contrats dits « Buy back » avec les constructeurs, d'une durée de 7 à 10 mois. Ces contrats comprennent un engagement de reprise par les constructeurs à la valeur nette comptable à la date de restitution des véhicules.

Les actions représentatives du capital de TFS, initialement souscrites à 100% par Toosla, ont été temporairement transférées dans un patrimoine fiduciaire, en garantie de l'emprunt obligataire contracté par la société TFS au profit de la société Acofi. Le capital restant dû s'élève à 12 500 000 euros au 30 juin 2023 comme au 31 décembre 2022.

Toosla a souscrit une garantie autonome à première demande au bénéfice d'ACOFI dans le cadre de l'opération d'émission de l'emprunt obligataire

### 23. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement est de 27 au 30 juin 2023 et 15 au 31 décembre 2022.

### 24. Opérations entre parties liées et rémunération du dirigeant

La société TOOSLA a conclu une convention d'animation avec la société CATRIC INVEST, liée à Monsieur Eric Poncin (Président). Monsieur Eric Poncin est dirigeant et actionnaire de la société CATRIC INVEST. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 60 000 euros au 30/06/2023 et 130 000 euros H.T. au 31 décembre 2022.

Monsieur Eric Poncin ne perçoit aucune rémunération directe au titre de son mandat de Président.

La société TOOSLA a conclu une convention de prestations de services avec la société MEDEIA, liée à Monsieur Panayotis Staicos (Directeur général délégué). Monsieur Panayotis Staicos est dirigeant et actionnaire de la société MEDEIA. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 210 000 euros H.T. dont 141 250 € comptabilisée en charges au 31 décembre 2022. Mr Panayotis a démissionné de ses fonctions au cours de l'exercice 2022. Les effets de son contrat se sont poursuivis sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 à hauteur de 12 500 euros.

La société TOOSLA a conclu une convention de prestations de services avec la société LAMIRAL FLEET SOLUTIONS, liée à madame Nathalie AUBIN (Directeur général délégué). Madame Nathalie AUBIN est dirigeante et actionnaire de la société LAMIRAL FLEET SOLUTIONS. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 98 400 euros H.T sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Aucune transaction à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

## **25. Honoraires commissaires aux comptes**

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de la mission légale des commissaires aux comptes sont de 18 060 H.T euros au titre du 30 juin 2023 contre 26 940 euros HT au titre du 31 décembre 2022, hors opération d'introduction en bourse.